ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL
23 rue des Perrières 42700 FIRMINY

Firminy le 30 Avril 2010.

Monsieur le Président du Conseil Général
Conseil Général de la Loire
2 et 3 rue Charles De Gaulle
42022 ST ETIENNE cedex 01

Monsieur le Président du Conseil Général

Vous avez bien voulu recevoir le bureau de l'association au complet le 19 Mars 2010 et nous vous en remercions une nouvelle fois.

Suite à cette rencontre, vous deviez prendre contact avec l'association des riverains qui a déposé un recours au tribunal administratif.

Vous deviez étudier la possibilité de commencer les travaux sur le rond-point du bas de la cote (sachant que cette partie la est indissociable de l'ensemble du projet)

Nous sommes à ce jour dans l'attente de votre décision quant à l'évolution du dossier, sachant que le recours est dépourvu d'effet suspensif et n'empêche pas le début des travaux.

Le 19 mars 2010, Monsieur le Maire de Firminy vous adressait un courrier vous demandant de prendre un arrêté interdisant la circulation des Poids Lourds.

Notre association vous demande de prendre, en vertu des règles relatives aux pouvoirs de police de la circulation routière dévolus au président du conseil général dans le département (article L411-3), cet arrêté.

Nous sommes également en possession d'un document de Monsieur le Préfet de la Loire destiné à monsieur le Maire de Firminy décrivant les nuisances sonores et le taux de pollution du boulevard Fayol, beaucoup trop élevés.(courrier du 02 Mars 2004)

Nous avons bien noté vos propos « *Je suis à 100% favorable à cette déviation, mais je n'investirai aucun Euro en attendant la décision du TA*».

Préférez-vous rester sur votre position en attendant l'irréparable !

Notre association rassemble de plus en plus d'adhérents et de sympathisants prêts à défendre cette cause légitime, des actions encore plus marquantes se poursuivront dans les jours prochains !

Dans l'attente de réponses de votre part,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Le bureau de l'association :

Mesdames : BLONDEAU Rosemary FAURE Monique

Messieurs : BERTRAND Paul CARTIER Daniel FAURE Yves PICHON Marc

Adresser courrier chez : Madame BLONDEAU Rosemary 63 Bd Fayol 42700 FIRMINY